

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE MARNE ET GONDOIRE

OBJET ET DATES DE L'ENQUÊTE

Par arrêté n°2019/321 du 10 septembre 2019, le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Jean-Paul MICHEL, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marne et Gondoire, arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Il vise à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie. L'enquête se déroulera du lundi 07 octobre 2019 à 09h00 au samedi 09 novembre 2019 à 12h00, soit 34 jours consécutifs. Toute information peut être demandée auprès de la Communauté d'Agglomération au 01.60.35.43.93 (Madame Lataix, Secrétariat Stratégie et Développement du Territoire).

COMMISSION D'ENQUÊTE

La Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné une Commission d'enquête composée de :

- Présidente
- Madame Marie-Françoise SEVRAIN
- Membres Titulaires
- Monsieur Jacques DAUPHIN
- Monsieur Dinh-Luan PHAM

SIÈGE ET LIEUX D'ENQUÊTE

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire situé au Domaine de Rentilly, 1 rue de L'Étang, CS 20069 Bussy Saint Martin, 77603 Marne la vallée cedex 3.

Les mairies suivantes sont désignées comme lieux d'enquête, où le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Mairie de Bussy-Saint-Georges (Place de la Mairie), Mairie de Bussy-Saint-Martin (2 rue de Montagne), Mairie de Carnetin (rue Albert Mattar), Mairie de Chalifert (rue Louis Braille), Mairie de Chanteloup-en-Brie (1 place Antoinette Chocq), Mairie de Collégien (8 place Mireille Morvan), Mairie de Conches-sur-Gondoire (rue du Fort du Bois), Mairie de Dampmart (7 rue du Château), Mairie de Ferrières-en-Brie (annexe place Auguste Trézy), Mairie de Guermantes (42 avenue des deux Châteaux), Mairie de Gouvernes (rue Saint-Germain), Mairie de Jablines (10 rue de la Mairie), Mairie de Jossigny (place de la Mairie), Mairie de Lagny-sur-Marne (2 place de l'Hôtel de ville), Mairie de Lesches (15 avenue Charles de Gaulle), Mairie de Montévrain (4 rue Bonne Mouche), Mairie de Pomponne (1 rue du Général Leclerc), Mairie de Pontcarré (place Jean Moulin), Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes (place de l'église), Mairie de Thorigny-sur-Marne (guichet unique, centre culturel du Moustier, 1 rue du Moustier).

PERMANENCES

Au moins un membre de la Commission se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes qui se tiendront aux adresses mentionnées précédemment ou précisées ci-dessous le cas échéant :

PERMANENCES	Première permanence Dates et horaires	Seconde permanence Dates et horaires
BUSSY-SAINT-GEORGES	23 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	05 novembre 2019 14h00-17h00
CHALIFERT	18 octobre 2019 09h00-12h00	-
CHANTELOUP-EN-BRIE	14 octobre 2019 09h30-12h00	-
COLLÉGIEN	17 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	-
CONCHES-SUR-GONDOIRE	26 octobre 2019 09h00-12h00	-
DAMPMART	08 novembre 2019 14h00-17h00	-
FERRIERES-EN-BRIE	29 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	-
GOUVERNES	09 novembre 2019 09h00-12h00	-
JABLINES	04 novembre 2019 16h30-19h30	-
LAGNY-SUR-MARNE	07 octobre 2019 09h00-12h00	09 novembre 2019 09h00-12h00
MONTEVRAIN	16 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	08 novembre 2019 09h00-12h00
POMPONNE	08 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	-
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	09 octobre 2019 14h00-1 <i>7</i> h00	07 novembre 2019 14h00-17h00
THORIGNY-SUR-MARNE	12 octobre 2019 09h00-12h00	19 octobre 2019 09h00-12h00

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le bilan de la concertation et ses annexes ;
- le projet de SCoT arrêté (rapports de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientation et d'Objectifs, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) ;
- le recueil des avis des Personnes Publiques Associées et Consultées, ainsi qu'un récapitulatif synthétique de ces avis ;
- l'évaluation environnementale du SCoT, l'avis de l'Autorité environnementale ;
- L'arrêté n°2019/321 du 10 septembre 2019 portant sur l'organisation de la présente enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part, sur support papier, dans les lieux d'enquête suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles (pendant les vacances scolaires, se renseigner sur les modalités spécifiques d'ouverture de chaque mairie):
- Siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Dans les mairies des communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mentionnées précédemment, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/scot-camg
- Enfin, sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

RECUEIL DES OBSERVATIONS

Le public pourra formuler ses observations orales ou écrites des manières suivantes :

- Sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles (pendant les vacances scolaires, se renseigner sur les modalités spécifiques d'ouverture de chaque mairie);
- Par voie postale, à l'adresse suivante :

Madame la Présidente de la Commission d'enquête Enquête publique sur le projet de SCoT de Marne et Gondoire Domaine de Rentilly 1 rue de L'Étang CS 20069 Bussy Saint Martin 77603 Marne la vallée cedex 3

- Par courrier électronique : scot-camg@registre-dematerialise.fr et sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/scot-camg
- Lors des permanences, auprès des membres de la commission d'enquête.

RAPPORT D'ENQUÊTE ET DÉCISION À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception, au siège de la Communauté d'Agglomération.

Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération pendant un an à compter de leur réception, à l'adresse suivante : http://www.marneetgondoire.fr/ et sur le site internet des 20 communes.

Après enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire approuvera le projet de SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et de l'avis de la Commission d'enquête.